

SITUATION ANNUELLE DE SICAV ENTREPRISE ARRETEE AU 31/12/2009
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société « SICAV ENTREPRISE », tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 36 138 301 DT, un actif net de 36 045 471 DT pour 344 438 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 104,650 DT.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la société « SICAV ENTREPRISE » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et que le résultat de ses opérations et les variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date sont conformes aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Nous n'avons pas d'observations à fournir sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

3- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

SICAV ENTREPRISE

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Obligations et valeurs assimilées		26 071 927	25 753 172
Titres OPCVM		925 673	927 064
	3.1	26 997 600	26 680 236
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires	3.2	2 476 651	5 788 598
Disponibilités	3.3	6 664 050	2 895 353
		9 140 701	8 683 951
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		36 138 301	35 364 187
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.4	89 824	100 225
Autres créditeurs divers		3 006	3 305
TOTAL PASSIF		92 830	103 530
ACTIF NET			
Capital	3.5	34 795 212	33 975 957
Sommes distribuables	3.6	1 250 259	1 284 700
Sommes distribuables des exercices antérieurs			
Sommes distribuables de l'exercice		1 250 259	1 284 700
ACTIF NET		36 045 471	35 260 657
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 138 301	35 364 187

SICAV ENTREPRISE

ETATS DE RESULTATS
 COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres		1 390 643	1 394 227
Dividendes	4.1	39 383	37 745
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 350 687	1 355 118
Autres revenus		573	1 364
Revenus des placements monétaires	4.3	283 077	425 216
<i>Total des revenus des placements</i>		1 673 720	1 819 443
Charges de gestion des placements	4.4	<365 162>	<382 825>
Revenu net des placements		1 308 558	1 436 618
Autres produits			
Autres charges	4.5	<36 516>	<38 283>
Résultat d'exploitation		1 272 042	1 398 335
Régularisation du résultat d'exploitation		<21 783>	<113 635>
Sommes distribuables de la période		1 250 259	1 284 700
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21 783	113 635
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<21 488>	<8 657>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		218 377	76 112
Frais de négociation			
Résultat net de la période		1 468 931	1 465 790

SICAV ENTREPRISE

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		1 468 931	1 465 790
Résultat d'exploitation		1 272 042	1 398 335
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<21 488>	<8 657>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		218 377	76 112
Frais de négociation			
Distributions de dividendes		<1 272 861>	<1 366 108>
Transactions sur le capital		588 744	441 693
Souscriptions		47 348 241	92 777 165
Capital		45 795 176	89 894 687
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		134 319	47 748
Régularisation des sommes distribuables		1 418 746	2 834 730
Rachats		<46 759 497>	<92 335 472>
Capital		<45 178 830>	<89 425 286>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<128 299>	<48 796>
Régularisation des sommes distribuables		<1 452 368>	<2 861 390>
Variation de l'actif net		784 814	541 375
Actif net			
En début de période		35 260 657	34 719 282
En fin de période		36 045 471	35 260 657
Nombre d'actions			
En début de période		338 301	333 618
En fin de période		344 438	338 301
Valeur liquidative		104,650	104,229
Taux de rendement		4,05%	3,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3 Placements monétaires

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrétée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

2.8 Abonnement des charges

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	285 000	294 838	0,82%
AIL 2007	4 000	240 000	240 542	0,67%
AIL 2008	3 000	240 000	243 180	0,67%
AIL 2009/1	3 500	350 000	365 557	1,01%
AMEN BANK 2006	5 000	400 000	415 718	1,15%
ATB 2007/1 A	2 000	160 000	163 875	0,45%
ATB 2007/1 D	2 000	184 000	189 570	0,52%
ATL 2006/1	5 000	400 000	411 397	1,14%
ATL 2007/1	2 000	120 000	122 103	0,34%
ATL 2008/1	3 000	240 000	247 385	0,68%
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 029 052	2,85%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	2,82%
BH 2009	5 000	500 000	500 058	1,38%
BH SUBORDONNE 2007	5 000	500 000	501 504	1,39%
BNA SUBORDONNE 2009	5 000	500 000	515 919	1,43%
BTKD 2006	20 000	800 000	801 534	2,22%
C.I.L 2004/2	400	8 000	8 339	0,02%
CIL 2005/1	2 500	150 000	151 818	0,42%
CIL 2007/1	5 000	400 000	420 230	1,16%
CIL 2007/2	3 000	240 000	250 702	0,69%
CIL 2008/1	7 000	560 000	569 973	1,58%
CIL 2009/1	4 000	400 000	407 956	1,13%
CIL 2009/2	5 000	500 000	506 362	1,40%
CIL 2009/3	3 000	300 000	300 311	0,83%
EL WIFACK LEAS.06/1	1 000	40 000	41 054	0,11%
FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 246	0,56%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	400 000	402 284	1,11%
HANNIBAL LEASE	2 000	160 000	165 662	0,46%
MOURADI PALACE 05 A	3 000	240 000	246 565	0,68%
MOURADI PALACE 05 B	3 000	240 000	246 565	0,68%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 579	0,57%
SIHM 2008	2 000	200 000	203 114	0,56%
STB 2008/2	3 000	300 000	313 548	0,87%
TL 2005-1	4 000	80 000	80 798	0,22%
TL 2006-1	7 300	292 000	293 955	0,81%
TL 2007/1	10 000	600 000	600 427	1,66%
TL 2008/1	3 600	288 000	295 591	0,82%
TL 2008/2	3 000	240 000	241 197	0,67%
TL 2008/3	3 000	300 000	314 489	0,87%
TL SUBORDONNE 2007	10 000	600 000	614 176	1,70%
TL SUBORDONNE 2009	3 400	340 000	344 127	0,95%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 500 000	1 532 312	4,24%
UNIFACTOR 2008	4 000	320 000	333 359	0,92%
Total Obligations de sociétés		16 017 000	16 356 223	45,23%
Bons du trésor Assimilables				
BTA 10 2013 6.10%	1 130	1 130 247	1 142 831	3,16%
BTA 02-2015-7%	5 600	5 801 059	6 018 076	16,65%
BTA 07 2017 6.75%	900	892 880	916 181	2,54%
Total Bons de trésor		7 824 186	8 077 088	22,35%
Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC Octobre 2016	2 600	1 448 875	1 638 616	4,53%
Total Bons de trésor Zéro Coupon		1 448 875	1 638 616	4,53%
Total obligations et valeurs assimilées		25 290 061	26 071 927	72,11%
Titres des OPCVM				
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	5 874	613 746	613 797	1,70%
SICAV AXIS TRESORERIE	2 911	313 354	311 876	0,86%
Total OPCVM		927 100	925 673	2,56%
Total		26 217 161	26 997 600	74,67%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	5 689 999
Bons du trésor assimilables	2 734 276
	<u>8 424 275</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations	2 409 000	10 188	2 419 188	-
Bons du trésor assimilables	5 797 853	129 537	6 145 767	218 377
	<u>8 206 853</u>	<u>0</u>	<u>8 564 955</u>	<u>218 377</u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificats de dépôt				
AMEN BANK au 04/01/2010	500 000	499 590	499 877	1,38%
Total émetteur AMEN BANK	<u>500 000</u>	<u>499 590</u>	<u>499 877</u>	<u>1,38%</u>
Total Certificats de dépôt	<u>500 000</u>	<u>499 590</u>	<u>499 877</u>	<u>1,38%</u>

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Billets de trésorerie				
Billets de trésorerie précomptés				
TUNISIE FACTORING au 11/01/2010	1 000 000	989 461	998 829	2,76%
Total billets de trésorerie	<u>1 000 000</u>	<u>989 461</u>	<u>998 829</u>	<u>2,76%</u>

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Bon de trésor à court terme				
BTC 52 semaines 02/03/2010	100 000	95 202	98 405	0,27%
BTC 52 semaines 06/04/2010	500 000	479 363	491 591	1,36%
BTC 52 semaines 07/09/2010	400 000	384 494	387 949	1,07%
Total bons de trésor à court terme	<u>1 000 000</u>	<u>959 059</u>	<u>977 945</u>	<u>2,70%</u>
Total	<u>2 500 000</u>	<u>2 448 110</u>	<u>2 476 651</u>	<u>6,84%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dépôt à vue Amen bank Pasteur	4 519 000	2 464 000
Compte à terme Amen bank Pasteur	1 500 000	-
Amen Bank PASTEUR	578 148	310 495
Intérêts courus sur dépôt à vue	91 918	21 234
Amen Bank Med V	20 679	240 654
Coupon à recevoir	-	<2 863>
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<18 384>	<4 247>
Liquidation émissions/rachats	<27 311>	<133 920>
	<u>6 664 050</u>	<u>2 895 353</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 correspond au montant à payer à la société TUNISIE VALEURS au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2009

Montant	33 975 957
Nombre de titres	338 301
Nombre d'actionnaires	145

Souscriptions réalisées

Montant	45 795 176
Nombre de titres	455 986
Nombre d'actionnaires entrants	70

Rachats effectués

Montant	45 178 830
Nombre de titres	449 849
Nombre d'actionnaires sortants	52

Autres mouvements

Différences d'estimation (+/-)	<21 488 >
Plus ou moins-value réalisée	218 377
Régularisations des sommes non distribuables	5 845
Résultat antérieur incorporé au capital	175 (i)

Capital au 31 décembre 2009

Montant	34 795 212
Nombre de titres	344 438
Nombre d'actionnaires	163
Taux de rendement	4,05% (ii)

(i) L'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009 a décidé d'intégrer le reliquat non distribuable provenant des arrondis au capital social.

(ii) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2009 de 3,797 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Résultat d'exploitation	1 272 042	1 398 335	1 149 333
Régularisations du résultat d'exploitation	<21 783 >	<113 635 >	129 800
	<u>1 250 259</u>	<u>1 284 700</u>	<u>1 279 133</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividende SICAV AXIS TRESORE	11 805	12 340
Dividende UNIVERS OBLIGATION SICAV	27 578	25 405
	<u>39 383</u>	<u>37 745</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur obligations	753 093	611 980
Intérêts sur BTA	514 141	690 276
Intérêts sur BTZC	83 453	52 862
	<u>1 350 687</u>	<u>1 355 118</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur dépôt à vue	114 604	55 502
Intérêts sur billets	118 777	288 366
Intérêts sur BTC	25 746	-
Intérêts sur certificats	23 950	81 348
	<u>283 077</u>	<u>425 216</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 365 162 DT et correspond à la rémunération du gestionnaire.

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 36 516 DT et correspond à la redevance du conseil du marché financier.

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des placements	4,859	5,378	4,470
Charges de gestion des placements	<1,060 >	<1,132 >	< 0,932 >
Revenus net des placements	3,799	4,246	3,538
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<0,106 >	<0,113 >	< 0,093 >
Résultat d'exploitation (1)	3,693	4,133	3,445
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,063 >	<0,336 >	0,389
Sommes distribuables de l'exercice	3,630	3,797	3,834
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	<0,062 >	<0,026 >	0,086
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,634	0,225	0,039
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,572	0,199	0,125
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,265	4,332	3,570
Résultat non distribuable de l'exercice	0,572	0,199	0,125
Régularisation du résultat non distribuable	0,016	<0,002 >	0,031
Sommes non distribuables de l'exercice	0,588	0,197	0,156
Distribution de dividende	<3,797 >	<3,834 >	<4,142 >
Valeur liquidative	104,650	104,229	104,069
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,01 %	1,09 %	0,90%
Autres charges / actif net moyen	0,10 %	0,11 %	0,09%
Résultat distribuable / actif net moyen	3,47 %	3,64 %	3,68%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.